



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE



Bundesministerium für
Ernährung, Landwirtschaft
und Verbraucherschutz

Madame Mariann Fischer Boel
Commissaire européenne
200, Rue de la Loi
B-1049 Bruxelles

Paris / Berlin, le 2 juillet 2009

Madame la Commissaire,

En tout premier lieu, permettez-nous de vous adresser nos remerciements pour les mesures que la Commission a prises ces derniers mois en soutien du marché du lait.

Malheureusement, à ce jour ces dispositions n'ont pas donné lieu à une amélioration réelle de la situation des marchés laitiers. Les prix aux producteurs de lait sont toujours en baisse et nous ne constatons aucune inversion de tendance.

C'est aussi pourquoi nous vous remercions d'avoir accepté de présenter dès le 22 juillet prochain l'analyse approfondie du marché, indiquant les formules possibles pour stabiliser le marché des produits laitiers, comme cela a été demandé par le Conseil européen. Nous avons dans ce contexte pris note de vos propos en marge du Conseil des 22 et 23 juin 2009 à Luxembourg au sujet de ce rapport et de l'éventuel lien à faire avec l'augmentation progressive des quotas laitiers.

Dans le cadre de l'accord politique du 20 novembre 2008 sur le bilan de santé de la PAC, il a été décidé que la Commission fera un rapport au Parlement européen et au Conseil avant le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2012, sur l'évolution de la situation du marché et des conditions relatives à la suppression du système de quotas laitiers, le dit rapport « étant assorti, au besoin, de propositions appropriées ».

Dans ce contexte d'un atterrissage en douceur, une proposition de la Commission au Conseil de suspendre l'augmentation des quotas en 2010 ne doit pas a priori être exclue. Ceci ne nous semble pas par ailleurs en contradiction avec les conclusions du Conseil Européen des 18 et 19 juin 2009 à Bruxelles. Aussi nous souhaiterions, dans le cadre de l'analyse de marché demandée par le Conseil européen, que le rapport de la Commission ne ferme pas la porte à un gel éventuel de l'augmentation des quotas laitiers prévue pour 2010 dans le cadre du bilan de santé. En tout état de cause, de nouvelles formes de régulation à l'échelle européenne seront nécessaires pour que le secteur laitier ne dépende pas uniquement des seules règles du marché.

Par ailleurs, en terme de mesures immédiates, nous nous réjouissons de l'intention de la Commission de proposer au Conseil une extension de la période d'intervention pour le beurre et la poudre de lait, et nous souhaitons qu'elle soit d'une durée adaptée à la gravité de la conjoncture.

Il serait utile également de revaloriser les restitutions aux exportations pour les fromages et d'abaisser le prix minimum des fromages pouvant bénéficier de restitutions.

Enfin, au-delà de la réponse d'urgence que nous devons apporter, la crise de la filière laitière rend nécessaire une réflexion globale sur la volatilité des marchés, ainsi que sur l'organisation des filières, par exemple dans le cadre de relations contractuelles.

Cette réflexion devrait aussi examiner, dans l'esprit de la communication de la Commission sur la politique de qualité des produits agricoles et du travail du Groupe à haut niveau sur la compétitivité des industries agro-alimentaires, les modalités d'une communication sur les lieux de production, respectueuse de la bonne information du consommateur.

Nous vous prions de croire, Madame la Commissaire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Bruno Le Maire



Ilse Aigner